BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1204

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

998 944 383 RCS Nantes.
EKO LABS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000 EUR.
Adresse : 2, RUE WATTMAN, ESPLANADE DU CARDO, 44700 ORVAULT.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 45825,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : un fonds de commerce d'économie de la construction et d'infiltrométrie, incluant l'estimation des coûts, la production de pièces écrites et quantitatifs, la gestion des appels d'offres et la veille réglementaire et technique.
Adresse : 2, rue Wattman Esplanade du Cardo, 44703 Orvault.
Précédent propriétaire : 797 628 161 RCS Nantes. **ECOVBAT.**
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2026.
Publication légale : informateurjudiciaire.fr *du* 6 mai 2026.
Oppositions : Au siège de l'acquéreur esplanade du Cardo, 2 Rue Wattman 44700 ORVAULT pour la validité..
Commentaires : Suivant acte SSP signé électroniquement le 30/3/2026 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NANTES le 7/4/2026, sous le n° de dossier 202600022883, référence 4404P022026A01318, Domicile ancien propriétaire : 117 Le Vieux Cadoreau, 44521 OUDON. Domicile nouveau propriétaire : Esplanade du Cardo, 2 Rue Wattman, 44700 ORVAULT Cession d'un fonds de commerce d'économie de la construction et d'infiltrométrie, incluant l'estimation des coûts, la production de pièces écrites et quantitatifs, la gestion des appels d'offres et la veille réglementaire et technique, exploité au 2 Rue Wattman Esplanade du Cardo, 44703 ORVAULT CEDEX, moyennant le prix de 45825 €, correspondant pour 45825€ à des immobilisations incorporelles et pour 0€ à des immobilisations corporelles Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.